



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48861

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi, s'agissant spécifiquement de la formation, de veiller à la participation du ministère de la culture à la formation des agents et convier régulièrement ses représentants aux réunions régionales des COCAC. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Les formations mises en place par l'Institut français tout au long de l'année permettent de renforcer la professionnalisation des agents du réseau de coopération et d'action culturelle et de mutualiser les bonnes pratiques. Elles s'adressent à tous les agents, qu'ils soient expatriés ou agents locaux, détachés du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) ou bien du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le MCC participe également chaque année aux formations destinées aux nouveaux agents dans le cadre du stage des nouveaux partants. Par ailleurs, des représentants du MCC sont déjà régulièrement conviés aux réunions régionales des conseillers de coopération et d'action culturelle.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48861

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 992

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5854